



Assemblée générale 2022



Coordination
nationale des
Conseils de
développement

Rapport moral des co-présidents



Dominique VALCK
Co-président de la CNCD
Président du Conseil de
développement durable de la
Métropole du Grand Nancy




Yves LONDECHAMP
Co-président de la CNCD
Président du Conseil de
développement de Saint-
Quentin-en-Yvelines

L'année 2021 a constitué une belle année pour notre Coordination nationale, avec de multiples indicateurs au vert et de nombreuses réalisations, comme en atteste le rapport d'activités 2021. Citons en premier lieu les 13e Rencontres des Conseils de développement, organisées en partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération. Après plusieurs mois d'échanges par visioconférence, nous avons eu le plaisir de nous retrouver à Saint-Raphaël pour une journée et demi de partage d'expériences et de réflexion. Citons ensuite la croissance du nombre de membres, dont le dynamisme s'est poursuivi au premier semestre 2022 avec le franchissement de la barre des 100 conseils de développement adhérents. Citons également la dynamique de visibilité de la CNCD, concrétisée par un trafic en hausse constante sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et sur la diffusion et la lecture de notre lettre interne. Citons enfin cette reconnaissance tangible que constitue le premier financement obtenu auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'agenda rural. Ce financement – reconduit en 2022 – résulte de l'engagement de la CNCD sur plusieurs années dans les collectifs initiés par les élus ruraux pour obtenir ce plan d'actions de l'Etat, et illustre l'importance de la continuité et de la persévérance dans l'action.

Cette croissance sur plusieurs années a nourri une croissance saine de notre budget et nous a permis de constituer un matelas de fonds propres dépassant notre budget de fonctionnement annuel, ce qui est généralement considéré dans le monde associatif comme un niveau satisfaisant pour obtenir une résilience raisonnable face aux éventuels coups durs. Il nous est maintenant loisible de renforcer notre équipe permanente dirigée par Alexandra Vidal et de consacrer une part substantielle de notre budget à des projets, comme illustré dans le rapport d'activité et dans la suite de ce rapport moral.

Mais ce satisfecit ne doit pas nous dispenser de rester vigilants sur un certain nombre d'enjeux.

Tout d'abord, pour clore l'aspect financier, si nos finances sont saines, elles restent fragiles car soumises à la pérennité des contributions annuelles des EPCI. Nous avons commencé à diversifier nos sources de financement, il conviendra de poursuivre dans cette voie.



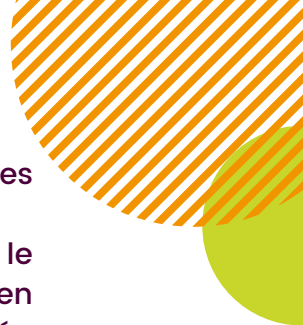
La CNCD a consacré en 2021 une part significative de son énergie à sa mission de consolidation de la place des conseils de développement, avec par exemple des webinaires sur l'installation des conseils de développement dans un contexte législatif et sanitaire nouveau. La loi Engagement et Proximité de fin 2019 a introduit des possibilités pour les intercommunalités de questionner la place et le rôle des conseils de développement. Malheureusement, les débats ouverts par les nouveaux exécutifs communautaires élus en 2020 ont conduit, dans un certain nombre de cas, soit à la suppression pure et simple du conseil de développement, là où il n'est pas obligatoire (comme dans les établissements publics territoriaux du Grand Paris), soit à considérer le conseil de développement comme l'un des outils de la politique participative de l'intercommunalité, et leur assignent un rôle bien circonscrit, pas toujours compatible avec l'indépendance du conseil de développement, ni avec ses aspirations à se positionner comme un partenaire des élus au service du territoire, et non comme un objet de la politique communautaire.

Parallèlement, on assiste toujours à une remise en cause voilée des conseils de développement par de grands acteurs nationaux œuvrant dans le domaine de la démocratie participative.

Au-delà de la vigilance et de l'action au fil de l'eau, il sera peut-être pertinent d'ouvrir une réflexion de fond sur l'évolution de la place assignée aux conseils de développement, notamment dans les grandes intercommunalités urbaines, et sur les actions qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre.

Ces « cailloux dans la chaussure » ne doivent toutefois pas nous empêcher de voir l'avenir avec optimisme tant les perspectives sont encourageantes. Citons trois domaines qui illustrent les dynamiques à l'œuvre.

Tout d'abord, en termes de croissance de l'association, nous sommes engagés dans un processus d'auto-renforcement : les services offerts par la CNCD, notamment les échanges d'expérience et les ateliers qui se sont multipliés avec l'usage devenu courant de la visioconférence, l'information fournie sur le site et via la newsletter, attirent de nouveaux conseils de développement ; l'accroissement des ressources induites permet de renforcer l'équipe et de rendre de nouveaux services. En 2022, des parcours organisés par visioconférence ont permis à une trentaine de membres des conseils de découvrir des méthodes d'animation et d'intelligence collective. Les premiers retours des participants sont positifs. La CNCD a engagé en 2022, sur une initiative lancée en 2021, le projet de développement d'un observatoire permettant de mettre les données territoriales à disposition de tous les conseils de développement avec une grande facilité d'accès. Ce projet a franchi l'étape d'une maquette diffusable auprès d'utilisateurs-testeurs dans les conseils de développement. Une version enrichie, sur une base plus industrialisée, suivra dans les prochains mois.



.Ensuite, la CNCD a franchi un palier en matière de crédibilité auprès des ministères et des acteurs des politiques nationales.

La CNCD est maintenant engagée dans des relations formalisées avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en étant membre de la Communauté Ecologie et Territoires (COMETE) animée par le Commissariat général au développement durable (CGDD). La CNCD a également rejoint la communauté de la charte de la participation du public, ce qui permettra de renforcer le partage d'expériences avec les acteurs signataires tout en donnant davantage de visibilité aux conseils de développement. La CNCD a été sollicitée pour être partenaire de la Semaine européenne du développement durable (SEDD) qui se tiendra du 18 septembre au 8 octobre 2022, avec pour objectif de mettre en lumière les initiatives portées par les conseils de développement. Comme mentionné plus haut, nos relations suivies avec l'ANCT ont débouché sur des financements en 2021 et 2022. La CNCD a été sollicitée par le Conseil National de l'Alimentation (CNA) pour organiser des débats locaux sur la précarité alimentaire : la mobilisation des conseils de développement et la qualité des débats ont été remarquables et remarqués par le CNA. Les relations avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sont en train de prendre un nouvel essor, avec la participation de Chantal Jouanno dans la matinée précédant notre Assemblée Générale, et l'organisation au CESE, à l'automne 2022, d'un événement sur le thème de la continuité démocratique du local (les conseils de développement) au régional et au national (CESER et CESE).

Enfin, les conseils de développement poursuivent la diversification de leurs modes d'intervention dans les territoires, les échanges d'expérience que nous organisons sous forme de webinaires en apportent le témoignage, et nourrissent la réflexion des conseils de développement engagés dans des démarches d'animation du territoire. Cette diversification des rôles est particulièrement importante pour la transition écologique dans les territoires, car cette transition est multiforme (sur le plan thématique), implique (pour sa mise en œuvre) une grande diversité d'acteurs qu'il faut mettre en relation, voire coordonner, et repose, in fine, sur l'adhésion des habitants / consommateurs / citoyens (pour l'adoption des changements de comportement requis). « Le temps d'agir ensemble pour les transitions » a été d'ailleurs le fil rouge de nos 13e Rencontres des Conseils de développement.

Après une longue période où l'attention politique portait sur le niveau national, il semble qu'un regain d'intérêt se porte sur les politiques au niveau local. En atteste l'exemple récent des travaux du Shift Project, qui pourront enrichir les réflexions des conseils de développement, et avec lequel des partenariats pourront être envisagés.



Toutes ces réalisations sont rendues possibles par l'implication des membres du réseau et de notre équipe permanente. :

Nous tenons donc à adresser nos remerciements aux membres de nos instances : le conseil d'administration et le bureau de l'association, tous les membres de la Coordination pour leurs interventions et leur participation durant les webinaires, ainsi que leur mobilisation dans les actions nationales, aux techniciens et techniciennes de conseils de développement, mais également ceux qui se sont très largement mobilisés durant les différents temps de rencontre leur étant destinés.

Sans oublier notre équipe de choc : Alexandra Vidal, Montsé Pacheco, Pauline Soubieux, Anaïs Lepasteur et Clémence Grunenberger qui a rejoint notre équipe de janvier à juillet 2021 et qui nous avons le plaisir de retrouver en tant que secrétaire déléguée du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris.

Gouvernance

Le Bureau – élu le 31 mai 2022

Co-présidents : Yves LONDECHAMP, Président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines et Dominique VALCK, Président du Conseil de développement de la Métropole du Grand Nancy

Secrétaire : Jean-Claude Moretti, Président du Conseil de développement de Metz Métropole

Trésorier : Bernard TOMASINI, Président du Conseil de développement de l'agglomération de Sophia-Antipolis

Membres du bureau

Béatrice AUXENT, Présidente du Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille

Christine AZANKPO, vice-présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

Bruno ARBOUET, Président du Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée

Dominique CHUFFART, Président du Conseil de développement de la métropole de Rennes

Dominique LEMPEREUR, Vice-président du Conseil de développement des Sorgues du Comtat

Alain FAURE, Représentant du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole

Michel REYNES, vice-président du Conseil de développement du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Le Conseil d'Administration – renouvelé partiellement le 31 mai 2022

Bruno ARBOUET, Président du Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée
Béatrice AUXENT, Présidente du Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille

Christine AZANKPO, Vice-présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

Jacques BIGOT, Président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Dominique CHUFFART, Président du Conseil de développement de la Métropole de Rennes

André CURMI, Co-Président du Conseil de développement de Grand Angoulême

Alain FAURE, représentant du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole

Guy JOURDEN, Président du Conseil de développement de la Métropole et du pays de Brest

Pierre LAMARD, Président du Conseil de développement de Pays Montbéliard agglomération

Dominique LEMPEREUR, Président du Conseil de développement des Sorgues du Comtat

Magali LE PAIH, Co-présidente du Conseil de développement Erdre & Gesvres

Yves LONDECHAMP, Vice-président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines

Tania MARCELLUS JEAN ALEXIS, Présidente du Conseil de développement de l'agglomération Centre Martinique

Christophe MINOUX-FEVRE, Président du Conseil de développement du Pays de Langres

Jean-Claude MORETTI, Président du Conseil de développement de Metz métropole

Johanna RIGUET, Co-présidente du Conseil de développement de Grand Poitiers

Jean-Pierre ROZELOT, Président du Conseil de développement du Pays de Grasse

Jean-François SOURDAIS, Représentant du Conseil de développement du Pays d'Arles

Michel REYNES, Vice-président du Conseil de développement d pôle Albigeois Bastides

Daniel SPERLING - Président du Conseil de développement de la métropole Aix-Marseille Provence

Brigitte TANDONNET, Conseil de développement de Bordeaux métropole

Bernard TOMASINI, Président du Conseil de développement de l'agglomération de Sophia-Antipolis

Dominique VALCK, Président du Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy

Coordination nationale des Conseils de développement
22 rue Joubert – 75 009 Paris
01 86 90 09 48

Adresse postale : 75 allée des parfumeurs 92000 Nanterre

Equipe technique :

alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr
montse.pacheco@conseils-de-developpement.fr
anais.lepasteur@conseils-de-developpement.fr
pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr

Présidence :

Presidence@conseils-de-developpement.fr

Site Internet :

<http://www.conseils-de-developpement.fr/>



@CoordnatCD



@CoordNatCD



Coordination nationale des Conseils de Développement



Coordination
nationale des
Conseils de
développement